

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE 1998

Les jeudi 25 et vendredi 26 juin 1998

Mérida, Mexique

Le Conseil a tenu sa V^e session ordinaire les 25 et 26 juin à Mérida, Yucatán, au Mexique. La secrétaire Julia Carabias, du Mexique, présidait la séance, alors que la ministre Christine Stewart et l'administratrice Carol M. Browner, représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. La directrice exécutive par intérim, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat et M. Marc Paquin agissait à titre de secrétaire du Conseil. La liste des délégués figure à l'annexe A.

Jeudi, le 25 juin 1998

Point 1 Mot de bienvenue du gouverneur de l'État du Yucatán et observations préliminaires de la directrice exécutive par intérim, de la présidente du CCPM, des membres du Comité d'examen indépendant et des membres du Conseil

Le gouverneur de l'État de Yucatán déclare la séance officiellement ouverte après avoir prononcé un mot de bienvenue. Celui-ci est suivi des observations préliminaires de la directrice exécutive par intérim, de la présidente du CCPM, des membres du Comité d'examen indépendant et des membres du Conseil.

Point 2 Ouverture de la session privée et adoption de l'ordre du jour

La présidente ouvre la séance à huis clos et l'ordre du jour est adopté tel que proposé (annexe B).

Point 3 Compte rendu du Comité d'examen indépendant (constitué en vertu de l'alinéa 10(1)b) de l'ANACDE), en présence de représentants du CCPM

Le Conseil convient d'inviter le CCPM à prendre part aux discussions sur ce point. MM. Peter Berle, Jorge Bustamante et Jacques Gérin représentent le CCPM. Le Comité d'examen indépendant, qui a été formé à la suite de la résolution n° 97-06, présente au Conseil les principales recommandations de son rapport intitulé *Examen quadriennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*.

À la suite de cet exposé et d'une discussion, le Conseil déclare que ce rapport est extrêmement précieux et que plusieurs des recommandations qui y sont formulées ont été prises en compte dans l'ébauche de Programme d'action commun du Conseil.

Le Conseil invite en outre le CCPM et le Comité d'examen indépendant à donner leur avis sur le Programme d'action commun avant la fin de la présente séance, et de modifier l'ordre du jour de la session en conséquence.

Point 4 Établissement de l'orientation stratégique et des priorités du programme de travail de la CCE

Le Conseil organise l'ordre du jour de sa session afin que les représentants du CCPM puissent participer à la discussion sur l'ébauche du Programme d'action commun. Deux représentants de chacun des Comités consultatifs nationaux sont également invités à assister à cette partie de la séance à huis clos à titre d'observateurs.

Conviés à formuler des commentaires sur le document, le CCPM et le Comité d'examen indépendant lui accordent leur soutien général, en le considérant comme une première étape en vue de définir l'orientation de la CCE. Les deux comités font part de leurs préoccupations à l'égard d'un certain nombre de points et les ministres conviennent que ces questions peuvent être traitées le plus diligemment en apportant des changements mineurs à l'ébauche.

Le Conseil convient de rédiger une nouvelle version du document reflétant les suggestions et commentaires des deux groupes. Il approuve ensuite la version finale et s'entend pour la publier en annexe au communiqué de la session.

Le Conseil adopte la résolution n° 98-09 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan triennal établissant les activités du programme de la CCE (annexe C).

Point 5 Décisions et recommandations découlant des activités de coopération en Amérique du Nord**Point 5.1 Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce**

Le Conseil approuve le programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce à intégrer à la version finale des Programme et budget annuels pour 1998.

Point 5.2 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)

Le Conseil prend note de la proposition des négociateurs de faire avancer les pourparlers en matière d'ÉIET et déclare appuyer l'approche suggérée. Il remercie tous ceux qui ont pris part à ce processus pour leur détermination à mener ces discussions à bonne fin.

Point 5.3 Échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

Le Conseil convient que la CCE travaille de concert avec le public et le secteur privé afin de relever des possibilités d'investissement en Amérique du Nord pour le développement écologique à l'échelle du continent.

Point 5.4 Communications visées à l'article 14

Le Secrétariat informe le Conseil qu'il a créé, au sein de ses services, une unité dont le rôle consiste à s'occuper exclusivement des questions visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et il lui rend compte de l'état d'achèvement du processus d'examen des communications en suspens.

Point 5.5 Gestion rationnelle des produits chimiques

Le Conseil adopte la résolution n° 98-13 (annexe D) ordonnant d'affecter les fonds excédentaires de 1996 en vue de soutenir le volet de ce projet relatif au renforcement des capacités. Il demande aux représentants suppléants de rédiger une lettre pour fin de signature afin de trouver des fonds supplémentaires auprès d'autres organisations.

Point 5.6 Rapport sur les systèmes de gestion de l'environnement et l'observation des lois connexes

Le Secrétariat présente le rapport sur les résultats obtenus et les recommandations formulées à la suite de la résolution n° 97-05 par le Groupe de travail nord-américain sur l'application des lois (avril 1998). Le Conseil discute du rapport et convient de le rendre public; il invite le CCPM à formuler des commentaires avant que le Conseil détermine l'orientation que prendra cette activité.

Point 5.7 Coopération nord-américaine en matière d'éco-urgences

Le Conseil adopte la résolution n° 98-12 (annexe E).

Point 5.8 Rapports visés à l'article 13

Le Secrétariat met le Conseil au courant des progrès accomplis dans le cadre de l'étude visée à l'article 13 relative à la partie amont de la rivière San Pedro.

Point 6 Discussion sur les directives au CCPM et sur ses avis au Conseil

Le Conseil a dressé et transmis au CCPM une liste d'activités auxquelles le Comité pourrait participer d'ici la fin de 1998 en vue d'en discuter au cours de la réunion qu'il aura avec ce dernier (voir le point 8 ci-après).

Point 7 Séance publique

Après avoir informé le public des premiers résultats de sa séance à huis clos, le Conseil prend à son tour connaissance des conclusions de l'atelier. Les mises à jour portent principalement sur des questions touchant : les polluants et la santé; la biodiversité et les écosystèmes; le renforcement des capacités; la coopération en matière de droit et d'application des lois; l'environnement, l'économie et le commerce. Le rapport final sur l'atelier que le CCPM remettra au Conseil comprendra des résultats et des recommandations détaillés.

Le Conseil entend ensuite un certain nombre d'exposés du public sur une variété de thèmes et répond à plusieurs questions avant de remercier le public et le CCPM pour leur contribution.

Vendredi, le 26 juin 1998

Point 8 Le Conseil rencontre le CCPM

Le CCPM informe le Conseil des résultats de l'atelier public qu'il a animé et se dit d'avis que la participation du public devrait à nouveau s'appuyer sur des consultations et des ateliers publics. Le Conseil invite le CCPM à proposer une stratégie visant à maximiser les avantages à retirer de la partie publique de la session ordinaire du Conseil. Le CCPM fait en outre part au Conseil des efforts qu'il déploie pour renforcer la participation des collectivités éloignées et des peuples autochtones, une question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCPM. Le Conseil déclare cautionner ces efforts.

Le CCPM déclare soutenir le projet de Programme d'action commun du Conseil et se dit heureux de constater une convergence de points de vue, particulièrement sur les priorités fixées dans les Programme et budget annuels et le Plan triennal. Le CCPM exprime également sa satisfaction au sujet de l'instauration de liens plus étroits et plus solides avec le Conseil et le Secrétariat, et de l'accueil de sa demande de jouer un rôle plus proactif auprès du Conseil.

En ce qui concerne l'étude visée à l'article 13 relative à la rivière San Pedro, le CCPM est d'avis qu'il s'agit manifestement d'une question qui ne peut être menée à bien par une seule Partie et, par conséquent, il soutient le projet du Secrétariat concernant le bassin de cette rivière. Le Comité exprime ses compliments au sujet de l'ébauche de l'étude des experts ainsi que sa satisfaction relativement au degré de participation du public à ce processus.

Le CCPM se dit également heureux que le Conseil soit en train de parachever le projet de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, mais il soutient que la période de 60 jours consacrée à la consultation du public n'est pas suffisamment longue. Le Comité rappelle au Conseil que ces lignes directrices revêtent de l'importance pour les organisations non gouvernementales (ONG) et qu'il faudrait s'assurer de la transparence de l'ensemble du processus. Le Conseil donne suite à la requête du Comité et convient de porter la période d'examen public à 90 jours.

Le CCPM se dit satisfait que le Conseil ait décidé de tenir trois sessions conjointes avec lui par année (une au niveau ministériel et deux autres au niveau des représentants suppléants). Les représentants du CCPM déclarent également que leur nomination devrait être au rang des priorités des Parties.

Au sujet du processus de sélection du prochain directeur exécutif, le CCPM souligne que cette question revêt une grande importance et qu'il désire reconnaître la compétence de l'actuelle directrice exécutive par intérim. Le Conseil saisit l'occasion pour informer le CCPM qu'une décision a été prise concernant le mécanisme de sélection du prochain titulaire de ce poste, et il explique que la question d'équilibre des nationalités au sein du système de l'ALÉNA a été résolue du fait que l'on a rendu les secrétariats indépendants les uns des autres. Le Conseil indique sa préférence pour des mandats de trois ans en ce qui a trait au poste de directeur exécutif afin que la rotation soit plus rapide entre les diverses

nationalités.

À titre de première étape du processus de sélection, une agence spécialisée dressera une liste de candidats canadiens et américains compétents au poste de directeur exécutif. Le Conseil choisira ensuite le prochain titulaire de ce poste à partir de cette liste. De plus, le Conseil convient que les postes de cadre supérieur devraient avoir pour critères les attributions et non la nationalité. Il charge la directrice exécutive de lui présenter une proposition concernant la structure du personnel au sein du Secrétariat.

Le Conseil donne au Secrétariat la directive de chercher des moyens d'assurer un meilleur suivi des propositions et des exposés par des membres du public et de lui présenter un rapport à ce sujet.

En dernier lieu, le Conseil remercie les représentants du CCPM pour leur dévouement, leur engagement et leur participation à titre de bénévoles aux activités de la CCE.

Point 9 Mode de fonctionnement de la CCE

Point 9.1 Discussion sur les articles 14 et 15

Le Conseil approuve l'ébauche des Lignes directrices révisées sous réserve d'une entente quant aux corrections à y apporter sur le plan technique. La version finale du document sera soumise aux commentaires du public, par l'entremise du CCPM, lorsqu'elle sera traduite.

Le Conseil convient également de mener à bien, dans le même laps de temps, l'élaboration de règles types visées à la partie V de l'ANACDE ainsi que le parachèvement des Lignes directrices visées à l'article 14.

Point 9.2 Questions d'ordre administratif

Le Conseil adopte la résolution n° 98-11 fixant le niveau de financement à trois millions de dollars américains par pays en 1998, pour un montant total de neuf millions de dollars (annexe F).

Point 10 Adoption du communiqué de la session

Le Conseil adopte le communiqué de la session et son annexe, le Programme d'action commun (annexe G).

Point 11 Session ordinaire du Conseil en 1999

Le Canada sera l'hôte de la session ordinaire du Conseil en 1999.

Point 12 Autres questions

Le Conseil convient de publier le cadre d'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA et trois études sectorielles connexes, et il approuve leur lettre d'accompagnement.

Point 13 Mot de la fin

Les membres du Conseil font une dernière déclaration à la suite de laquelle la présidente lève la séance.

La séance est levée à 13 h 15.

Rédigé par Cristóbal Vignal
Coordonnateur, Stratégies globales et liaison du programme

**Session ordinaire du Conseil de 1998
Du 24 au 26 juin 1998, Mérida, Yucatán**

DÉLÉGATION DU CANADA

Membre du Conseil

L'honorable Christine Stewart, Ministre de l'environnement

Représentant suppléant

Avrim. Lazar, Sous-ministre adjoint, Politiques et communications, Environnement Canada

Bowcott, Andy, Environnement Canada
Cerutti Rita, Environnement Canada
Côté, Louise, Affaires étrangères et Commerce international
Couture, Jean, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
Hillman, Kirsten, Affaires étrangères et Commerce international
Hoskin, Wanda, Ressources naturelles Canada
Lanthier, Jacline, Environnement Canada
Lauriault, Louise, Environnement Canada
Nichols, Jim, Protection de l'environnement, Alberta
Stuckless, Carol Ann, Ambassade Canadienne à Mexico
Wall, Jim, Environnement Canada
Wilkinson, Cathy, Environnement Canada

DÉLÉGATION DU MEXIQUE

Membre du Conseil

Julia Carabias Lillo, Secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches (SEMARNAP)

Représentant suppléant

José Luis Samaniego Leyva, Coordinador de Asuntos Internacionales, SEMARNAP

Aguilar, Mario, SEMARNAP

Azuela, Antonio, PROFEPA

Cortinas, Cristina, Instituto Nacional de Ecología

Guzmán Sandoval, Hugo

Huacuja, Mario

Márquez Solís, Héctor, Representante de SECOFI

Oláiz, Gustavo, Secretaría de Salud

Palomar Vereá, María, SEMARNAP

Provencio, Enrique, Instituto Nacional de Ecología

Rico Ferrat, Carlos, Secretaría de Relaciones Exteriores

Santiago, Hortensia

Tudela, Fernando, SEMARNAP

DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Membre du Conseil

Carol M. Browner, Administratrice de l'Agence de protection de l'environnement (EPA)

Représentant suppléant

William W. Nitze, Assistant Administrator, EPA

Anderson, Laura, Office of the U.S. Trade Representative

Berman, David, EPA

Freund, James F., Department of State

Frigerio, Lorry, EPA

Haverkamp, Jennifer, Office of the U.S. Trade Representative

Lieberman, Susan, Department of Interior

Rowley, Anne, EPA

Smith, Russell, Department of Justice

Wilson, Serena L., EPA

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL (1998)

Les jeudi 25 juin et vendredi 26 juin 1998
à Mérida, Mexique

Ordre du jour

Présidence : M^{me} Julia Carabias Lillo (Mexique)

Judi, le 25 juin 1998

- | | |
|--------------------------|---|
| 9 h 00 à 10 h 30 | Ouverture officielle de la séance (en présence des participants inscrits) |
| Point 1 | Mot de bienvenue du gouverneur de l'État du Yucatán (5 min) et déclarations de la directrice exécutive par intérim (5 min), de la présidente du CCPM (5 min), du comité de révision indépendant (5 min) et des membres du Conseil (30 min). |
| 10 h 00 à 10 h 15 | Pause |
| 10 h 15 à 13 h 00 | Séance à huis clos |
| Point 2 | Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour (5 min) |
| Point 3 | Compte rendu du comité d'examen indépendant constitué en vertu de l'alinéa 10(1)b) de l'ANACDE en présence de représentants du JPAC (30 min) |
| Point 4 | Établissement de l'orientation stratégique et des priorités du programme de travail de la CCE (2 h 10) |
| 13 h 00 à 14 h 00 | Déjeuner de travail |
| 14 h 00 à 16 h 30 | Séance à huis clos |
| Point 5 | Décisions et recommandations découlant des activités de coopération en Amérique du Nord (1 h 00) |
| Point 6 | Discussion sur les directives au CCPM et sur ses avis au Conseil (1 h) |
| 16 h 30 à 17 h 00 | Pause |
| 17 h 00 à 19 h 00 | Séance publique |
| Point 7 | Séance publique (2 h) |

Vendredi, le 26 juin 1998

9 h 00 à 13 h 00	Séance à huis clos avec le CCPM
Point 8	Le Conseil rencontre le CCPM (2 h)
10 h 30 à 13 h 00	Séance à huis clos
Point 9	Mode de fonctionnement de la CCE (1.5 h)
	Point 9.1 Discussion sur les Articles 14 et 15
	Point 9.2 Questions d'ordre administratif
Point 10	Adoption du communiqué de la session (30 min)
Point 11	Session ordinaire du Conseil en 1999 (10 min)
Point 12	Autres questions (15 min)
Point 13	Mot de la fin (15 min)
13 h 00 à 13 h 30	Pause
13 h 30	Conférence de presse

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL (1998)

Annotations de l'ordre du jour

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA SÉANCE EN PRÉSENCE DES PARTICIPANTS INSCRITS

Point 1 Mot de bienvenue du gouverneur de l'État du Yucatán et déclaration de la directrice exécutive par intérim, de la présidente du CCPM, du comité de révision indépendant et des membres du Conseil

Il est proposé que le gouverneur du Yucatán ouvre officiellement la séance et souhaite la bienvenue à Mérida à la CCE et au public. Il est proposé qu'à leur tour, directrice exécutive par intérim, la présidente du CCPM, le comité de révision indépendant et les membres du Conseil fassent leur déclaration préliminaire.

Il est également proposé que le Conseil saisisse l'occasion pour mentionner l'importance que revêt l'atelier public dans le contexte de sa session ordinaire, et pour exprimer ses attentes relativement à la séance publique qui se tiendra à la fin de la journée.

DOCUMENT :

- | | |
|---|-----------------------|
| a) Programme provisoire | C/98-00/PLAN/02/Rev.8 |
| b) Programme provisoire des activités destinées aux participants inscrits | C/98-00/PLAN/04/Rev.4 |
| a) Ordre du jour provisoire | C/98-00/AGEN/01/Rev.9 |
| b) Annotations de l'ordre du jour | C/98-00/AGEN/02/Rev.9 |

SÉANCE À HUIS CLOS

Point 2 Adoption de l'ordre du jour (5 min)

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Il est donc invité à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| a) Ordre du jour provisoire | C/98-00/AGEN/01/Rev.10 |
| b) Annotations de l'ordre du jour | C/98-00/AGEN/02/Rev.10 |

Point 3 Compte rendu du comité d'examen indépendant constitué en vertu de l'alinéa 10(1)b) de l'ANACDE en présence de représentants du JPAC (30 min)

Il est proposé que le Comité d'examen indépendant présente au Conseil les conclusions de son étude sur le fonctionnement et l'efficacité de l'ANACDE, conformément aux dispositions de l'alinéa 10(1)b) de cet accord et de la résolution du Conseil n° 97-06.

DOCUMENTS :

- | | |
|---|----------------------|
| a) Résolution du Conseil n° 97-06 | C/97-00/RES/06/Rev.5 |
| b) Rapport final du Comité d'examen indépendant | C/98-00/RPT/05 |

Point 4 Établissement de l'orientation stratégique et des priorités du programme de travail de la CCE (2 h 10)

Il est proposé que le Conseil discute de l'orientation future de la CCE à la lumière du rapport établi par le comité d'examen indépendant. Il pourrait plus particulièrement examiner les priorités sur lesquelles la CCE devrait se pencher, notamment les questions relatives à l'environnement et au commerce.

DOCUMENTS :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| b) Cadre stratégique triennal | C/98-00/DISC/01 |
|-------------------------------|-----------------|

Point 5 Décisions et recommandations découlant des activités de coopération en Amérique du Nord (1h)

Il est proposé que le Conseil prenne des décisions et formule des recommandations découlant des activités de coopération en Amérique du Nord, à la lumière de mises à jour que le Secrétariat effectuera sur les questions suivantes :

5.1 Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/01/Rev.1
- b) Environnement, économie et commerce - Programme et budget annuels pour 1998
- c) Communiqué de la session extraordinaire du Conseil tenue le 24 octobre 1997

5.2 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/04/Rev.1
- b) Note des négociateurs

5.3 Échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/05/Rev.1
- b) Phase II du projet d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre : Les capacités d'échange (mai 1998) C/98-00/RPT/02

5.4 Communications visées à l'article 14

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat

SI LE TEMPS LE PERMET, LE SECRÉTARIAT INFORMERA LE CONSEIL SUR LES POINTS SUIVANTS :

5.5 Gestion rationnelle des produits chimiques

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/02/Rev.1
- b) Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques
- c) Aperçu et état d'achèvement du projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques entrepris en vertu de l'ANACDE
- d) Brochure sur le projet de gestion rationnelle des produits chimiques soulignant le processus connexe de sélection des substances
- e) Lettre du président du Groupe de travail, adressée aux représentants suppléants, où il fait le point sur le programme et l'issue de la 6^e réunion ordinaire du Groupe de travail, et mandat du Groupe d'étude sur la sélection des substances.
- f) Dossier sur l'hexachlorobenzène (Canada)
- g) Dossier sur les dioxines et les furanes (Canada)
- h) Dossier sur l'hexachlorobenzène (Mexique)

5.6 Rapport sur les systèmes de gestion de l'environnement et la norme ISO 14000

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/03
- b) Rapport présenté au Conseil sur les résultats atteints et les recommandations formulées à la suite de la résolution n° 97-05 par le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, avril 1998 C/98-00/RPT/01

5.7 Coopération nord-américaine en matière d'éco-urgences

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/09/Rev.1

5.8 Rapports visés à l'article 13

DOCUMENTS

- a) Note du Secrétariat C/98-00/BACK/06/Rev.1
- b) Points saillants de l'étude relative à la partie en amont de la rivière San Pedro C/98-00/RPT/03

C/98-00/BACK/07/Rev.1

Point 6 Discussion sur les directives au CCPM et sur ses avis au Conseil (1 h)

Il est proposé que le Conseil prépare la réunion du lendemain matin avec le CCPM en essayant de convenir unanimement des directives qu'il lui donnera relativement aux activités à réaliser au cours de la prochaine année, de même que de la suite qu'il entend donner aux avis qu'il a reçus du Comité.

DOCUMENTS :

- a) Suivi des avis du CCPM au Conseil J/00/LIST/01/Rev.8
- b) Ébauche du rapport du CCPM aux membres du Conseil J/98-00/RPT/Rev.2
- b) Rapport des présences aux réunions du CCPM J/98-00/LIST/01

SÉANCE PUBLIQUE EN PRÉSENCE DES PARTICIPANTS INSCRITS

Point 7 Séance publique (2 h)

En conformité avec le paragraphe 4(1) de ses Règles de procédure, le Conseil est censé tenir une séance publique afin de rencontrer les participants inscrits.

Il est proposé que la séance publique comporte trois parties. Au cours de la première, le Conseil exposerait les résultats de la première journée et réitérerait ses attentes relativement à la séance publique (15 min). Durant la seconde, un rapporteur rendrait compte des résultats des discussions de l'atelier sur les cinq secteurs de programme de la CCE (10 min). Quant à la troisième, elle serait consacrée aux exposés individuels (65 min). À la toute fin, le Conseil pourrait réagir à ces exposés (39 min).

DOCUMENTS :

- a) Programme provisoire d'activités pour tous les participants inscrits C/98-00/PLAN/04/Rev.4
- b) Liste des participants C/98-00/LIST/02/Rev.1
- c) Rapport final du comité d'examen indépendant

SÉANCE À HUIS CLOS AVEC LE CCPM

Point 8 Le Conseil rencontre le CCPM (2 h)

Il est proposé que le Conseil rencontre le CCPM afin de discuter de questions d'intérêt commun. Le CCPM pourrait formuler un avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, conformément au paragraphe 16(4) de cet accord, et plus particulièrement son opinion sur le but, les objectifs et le bien-fondé d'un cadre stratégique triennal pour la CCE. En outre, le Conseil pourrait répondre aux avis formulés par le CCPM en 1997 et en 1998 en vertu du paragraphe 16(4) de l'ANACDE, de même que lui donner des directives.

DOCUMENT :

- a) Suivi des avis du CCPM au Conseil J/00/LIST/01/Rev.8
- b) Ébauche du rapport du CCPM aux membres du Conseil J/00/RPT/Rev.2

SÉANCE À HUIS CLOS

Point 9 Mode de fonctionnement de la CCE (1.5 h)

Point 9.1 Discussion sur les Articles 14 et 15

Il est proposé que le Conseil examine les lignes directrices relatives aux Articles 14 et 15. Afin de donner suite à la décision prise en 1997 dans le cadre de la session ordinaire tenue à Pittsburgh, États-Unis, le Conseil pourrait remettre au CCPM son projet conjoint de modification des Lignes directrices afin que le CCPM puisse l'examiner durant 60 jours.

DOCUMENTS:

- a) Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (*Integrated Draft for Discussion, 3 June 1998, Revision 1*)

Point 9.2 Questions d'ordre administratif

Il est proposé que le Conseil adopte une résolution établissant le niveau de contribution des Parties pour 1999.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de résolution établissant le niveau de contribution des Parties pour 1999 C/98-00/RES/01

Point 10 Adoption du communiqué de la session (30 min)

Il est proposé que le Conseil examine le communiqué à publier à la fin de la session et y apporte les derniers ajustements. Il pourrait, le cas échéant, examiner également les dispositions prises en vue de la conférence de presse.

Le programme de base de la conférence de presse pourrait comprendre : un compte rendu des débats par la présidente; une déclaration des autres membres du Conseil; un échange avec les représentants des médias; des entrevues individuelles.

DOCUMENT :

- a) Ébauche du communiqué de la session C/98-00/COMM

Point 11 Session ordinaire du Conseil en 1999 (10 min)

La résolution du Conseil n° 96-10, adoptée le 2 août 1996, stipule que « les sessions ordinaires du Conseil se tiendront au mois de juin de chaque année, et ce, à l'endroit précisé par le Conseil selon ses Règles de procédure ». Il est donc proposé que le Conseil fixe une date pour la tenue de la prochaine session ordinaire. Il est également proposé que le pays hôte, le Canada, fasse connaître au Conseil le lieu qu'il a choisi à cette fin.

DOCUMENT :

- a) Résolution du Conseil n° 96-10 C/96-00/RES/07/Rev.3

Point 12 Autres questions (15 min)

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

DOCUMENT : Aucun

Point 13 Mot de la fin

Il est proposé que la présidente fasse les dernières annonces, remercie les participants pour leur contribution et formule des observations sur la conduite générale de la séance. Il est également proposé que la présidente invite les deux autres membres du Conseil à faire une dernière déclaration et qu'elle lève ensuite la séance.

DOCUMENT : Aucun